

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00565
Numéro SIREN : 799 049 689
Nom ou dénomination : 2 L E

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt 4134

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : ROUTE DES ECOLES , 79220 SAINTE OUENNE

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 7 9 9 0 4 9 6 8 9 0 0 0 1 8

si déposé néant, cochez la case : *

				Exercice N clos le, 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	52 188	AC	52 188	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 789 130	CV	2 789 130	
	Créances rattachées à des participations	BB	140 677	BC	140 677	
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
ACTIF IMMOBILISÉ *	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	2 981 995	BK	52 188	2 929 807
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
Autres créances (3)		BZ	235 288	CA	235 288	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
Comptes de Régularisation	Disponibilités	CF	24 036	CG	24 036	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 163	CI	2 163	
	TOTAL (III)	CJ	261 487	CK	261 487	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 243 482	IA	52 188	3 191 294	

Pour copie certifiée conforme

SAS 2LE
Capital 10 000 Euros - RC NIORT 799 049 689
Route des Ecoles
79220 SAINTE OUENNE

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE

Néant *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence : EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	840 733
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	276 574
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	31 543
	TOTAL (I)	DL	1 159 851
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 785 722
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	239 085
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 636
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	2 031 443	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 191 294	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	466 462	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE

Néant *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	10 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 970	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(10 970)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	200 004	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	100 000	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	300 004	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 347	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	15 347	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	284 656	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	273 686	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 2LE

Néant *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	7 826
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 826
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 826)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(10 714)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	300 004
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 429
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	276 574
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	200 004
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4		
		Exercice N	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ACQUISITION DE TITRES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		7 826	
TOTAL GENERAL		7 826	
		Exercice N	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures		Produits antérieurs
TOTAL GENERAL			

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est rappelé que suite à l'acquisition des titres de participation de la société M. BONNEAU ET SES FILS en décembre 2013 et une distribution exceptionnelle de dividendes de M. BONNEAU ET SES FILS d'un montant de 600 k€, une provision pour dépréciation des titres M. BONNEAU ET SES FILS avait été constituée pour un montant de 600 k€.

Cette provision a été reprise à hauteur de la variation des capitaux propres de M. BONNEAU ET SES FILS, soit 100 k€ sur l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Il s'agit de frais d'établissement qui ont été amortis sur 3 ans.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les honoraires et frais d'actes. Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 1 euros.

Fonds commercial**Néant****Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	2 789 130			2 789 130
Immobilisations financières - créances	142 991		2 314	140 677
	2 984 309		2 314	2 981 995

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
	52 188	(*)		52 188

(*) Dont dotation : . linéaire
. dégressive
. exceptionnelle

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	23 717	7 826		31 543
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)				
Dépréciations de l'actif immobilisé	100 000		100 000	
Dépréciations de l'actif circulant				
	123 717	7 826 (*)	100 000 (*)	31 543

(*) Dont : . exploitation
. financier 100 000
. exceptionnel 7 826

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	140 677		140 677
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	235 288	235 288	
Charges constatées d'avance	2 164	2 164	
	378 129	237 452	140 677

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CING ANS	A PLUS DE CING ANS
Concours bancaires courants (*)	25 295	25 295		
Emprunts bancaires (1)	1 760 427	195 446	773 590	791 391
Emprunts & dettes financières divers (2)	239 085	239 085		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 636	6 636		
Dettes diverses				
Produits constatés d'avance				
	2 031 443	466 462	773 590	791 391

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				25 295
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				195 417
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				4 188

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires **Néant**

Ventilation de l'effectif moyen **Néant**

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition titres BONNEAU ET FILS	7 826	-

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales M. BONNEAU ET SES FILS.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	- 10 714
--	----------

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 8 106
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	- 2 608
	<u>- 10 714</u>

Situation fiscale latente

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 89 € antérieur à l'intégration fiscale.

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de la SAS M. BONNEAU ET SES FILS).

Engagements financiers	Néant
-------------------------------	--------------

Entreprises liées

SAS M. BONNEAU ET SES FILS

Participations	2 789 130
Créances rattachées à des participations	140 677
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	234 897
Produits de participation	200 004
Autres produits financiers	-
Charges financières	-

Filiales & participations à plus de 50 %S.A.S M. BONNEAU ET SES FILS
20 ROUTE DES ECOLES
79220 SAINTE OUVENNE
R.C.S. NIORT 026 880 021

Capital	192 000
Capitaux propres autres que le capital	2 091 378
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 789 130
Valeur nette des titres détenus	2 789 130
Prêts et avances consentis	140 677
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	6 244 229
Résultat du dernier exercice clos	360 199
Dividendes encaissés	200 004

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SASU 2 LE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 €
Siège Social : 20 route des Ecoles
79220 SAINTE OUENNE

N° SIRET : 799 049 689 00018

Code APE : 6420Z

RCS NIORT: 799 049 689

Associés Poitiers

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Jean-Paul Moinard

Philippe Renouf

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'associé unique de la société 2 LE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 LE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

 .../...

Associés autres sites

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avrand

Jean-Luc Bardet

Hélène Braillard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Didier Savattier

Associé service social

Benjamin Bibard

● Poitiers

16 rue du Pré Médard

BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr



.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Faits caractéristiques de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels concernant la reprise de provision pour dépréciation des titres de participation.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Compte tenu de l'activité de holding de la société, nous nous sommes attachés plus particulièrement au contrôle des titres de participation ainsi que des créances rattachées. Nous n'avons, dans ce cadre, pas relevé d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

69

.../...

.../...

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6

.../...

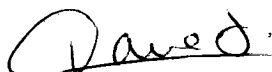
.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 14 juin 2018

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,



Christine JANET,
Commissaire aux comptes



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	2 981 995	52 188	2 929 807	2 832 121
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	52 188	52 188		
FRAIS D'ETABLISSEMENT	52 188	52 188		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 929 807		2 929 807	2 832 121
PARTICIPATIONS	2 789 130		2 789 130	2 689 130
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	140 677		140 677	142 991
ACTIF CIRCULANT	261 487		261 487	103 942
CREANCES DIVERSES (3)	235 288		235 288	65 899
DISPONIBILITES	24 036		24 036	36 920
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	2 163		2 163	1 122
TOTAL GENERAL	3 243 482	52 188	3 191 294	2 936 063
		Visé par le commissaire aux comptes		
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	1 159 851	875 450
CAPITAL	10 000	10 000
RESERVES	841 733	332 949
RESERVE LEGALE	1 000	1 000
AUTRES RESERVES	840 733	331 949
REPORT A NOUVEAU		71 431
RESULTAT DE L'EXERCICE	276 574	437 352
PROVISIONS REGLEMENTEES	31 543	23 717
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	1 159 851	875 450
DETTES (1)	2 031 443	2 060 612
DETTES FINANCIERES (2)	2 024 807	1 979 972
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 785 722	1 975 784
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	239 085	4 188
DETTES D'EXPLOITATION	6 636	6 001
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 636	6 001
DETTES DIVERSES		74 639
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES		74 639
TOTAL GENERAL	3 191 294	2 936 063
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 564 981 466 462	1 811 290 249 322
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

**Visé par le commissaire
aux comptes**



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/16 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	10 970	9 479
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	10 970	9 479
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 970)	(9 479)
PRODUITS FINANCIERS	300 004	460 000
PARTICIPATIONS	200 000	200 000
REPRISES SUR PROVISIONS	100 000	260 000
CHARGES FINANCIERES	15 347	15 665
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	15 347	15 665
RESULTAT FINANCIER	284 656	444 334
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	273 686	434 854
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 826	7 826
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	7 826	7 826
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 826)	(7 826)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(10 714)	(10 324)
BENEFICE NET COMPTABLE	276 574	437 352
<i>Total des produits</i>	300 004	460 000
<i>Total des charges</i>	23 429	22 647
BENEFICE NET COMPTABLE	276 574	437 352
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	200 004	200 000

**Visé par le commissaire
aux comptes**

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est rappelé que suite à l'acquisition des titres de participation de la société M. BONNEAU ET SES FILS en décembre 2013 et une distribution exceptionnelle de dividendes de M. BONNEAU ET SES FILS d'un montant de 600 k€, une provision pour dépréciation des titres M. BONNEAU ET SES FILS avait été constituée pour un montant de 600 k€.

Cette provision a été reprise à hauteur de la variation des capitaux propres de M. BONNEAU ET SES FILS, soit 100 k€ sur l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Il s'agit de frais d'établissement qui ont été amortis sur 3 ans.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les honoraires et frais d'actes. Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

**Visé par le commissaire
aux comptes**

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 1 euros.

Fonds commercial**Néant****Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	2 789 130			2 789 130
Immobilisations financières - créances	142 991		2 314	140 677
	2 984 309		2 314	2 981 995

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	52 188			52 188
Immobilisations corporelles				
	52 188	(*)		52 188

(*) Dont dotation : . linéaire
. dégressive
. exceptionnelle

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	23 717	7 826		31 543
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)				
Dépréciations de l'actif immobilisé	100 000		100 000	
Dépréciations de l'actif circulant				
	123 717	7 826 (*)	100 000 (*)	31 543

(*) Dont : . exploitation
. financier 100 000
. exceptionnel 7 826

Visé par le commissaire
aux comptes

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	140 677		140 677
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	235 288	235 288	
Charges constatées d'avance	2 164	2 164	
	378 129	237 452	140 677

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	25 295	25 295		
Emprunts bancaires (1)	1 760 427	195 446	773 590	791 391
Emprunts & dettes financières divers (2)	239 085	239 085		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 636	6 636		
Dettes diverses				
Produits constatés d'avance				
	2 031 443	466 462	773 590	791 391

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				25 295
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				195 417
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				4 188

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires **Néant**

Ventilation de l'effectif moyen **Néant**

**Visé par le commissaire
aux comptes**

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition titres BONNEAU ET FILS	7 826	-

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales M. BONNEAU ET SES FILS.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	- 10 714
--	----------

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 8 106
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	- 2 608
	- 10 714

Situation fiscale latente

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 89 € antérieur à l'intégration fiscale.

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de la SAS M. BONNEAU ET SES FILS).

Engagements financiers

Néant

Visé par le commissaire
aux comptes

Entreprises liées

SAS M. BONNEAU ET SES FILS

Participations	2 789 130
Créances rattachées à des participations	140 677
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	234 897
Produits de participation	200 004
Autres produits financiers	-
Charges financières	-

Filiales & participations à plus de 50 %S.A.S M. BONNEAU ET SES FILS
20 ROUTE DES ECOLES
79220 SAINTE OUVENNE
R.C.S. NIORT 026 880 021

Capital	192 000
Capitaux propres autres que le capital	2 091 378
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 789 130
Valeur nette des titres détenus	2 789 130
Prêts et avances consentis	140 677
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	6 244 229
Résultat du dernier exercice clos	360 199
Dividendes encaissés	200 004

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

**Visé par le commissaire
aux comptes**

Société 2 L E

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000,00 euros

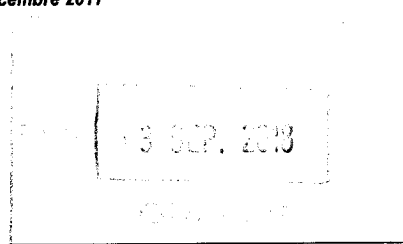
Siège social : Route des Ecoles – 79220 SAINTE OUENNE

799 049 689 – RCS NIORT

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2018

Portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017



DEUXIÈME DÉCISION – Affectation du résultat


L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice** s'élevant à + 276.574,62 euros, **en totalité au compte « Autres réserves »**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de **1.159.851,32 euros** au 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société.

Certifiée conforme

Monsieur Frédéric GATTEPAILLE
Président


SAS 2 L E
Capital 10 000 Euros - RC NIORT 799 049 689
Route des Ecoles
79220 SAINTE OUENNE